



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 23736

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le fait que les trois hôpitaux privés à statut associatif de Metz ont décidé de se regrouper afin de construire un nouvel établissement sur un site unique. Ce dossier lui a déjà été soumis lors de son passage en Lorraine et a reçu à cette occasion une approbation ministérielle verbale quant au principe et quant à la prise en compte des demandes d'inscription budgétaire. Depuis lors, le choix définitif du site sur le territoire des communes de Nouilly et Vantoux (ancien fort de Lauvallières) a été confirmé. Eu égard à l'intérêt et à l'urgence de ce dossier, elle souhaiterait donc qu'elle lui indique si les crédits correspondants seront bien inscrits dans le cadre du plan « Hôpital 2012 ».

Texte de la réponse

Le dossier concernant le projet de regroupement des activités des trois hôpitaux associatifs privés de Metz (Saint-André, Sainte-Blandine et Belle-Isle) a été proposé par l'agence régionale de l'hospitalisation (ARH) dans le cadre du plan hôpital 2012, sur un autre site que celui proposé initialement (opération dont la localisation à l'époque se situait au nord-ouest de Metz). Il s'inscrit dans une dynamique plus vaste, voulue par l'ARA de Lorraine, de recomposition de l'offre de soins en Moselle avec la construction de l'hôpital de Mercy, nouvelle localisation du CHR de Metz, le plan directeur du site de Thionville et, plus à l'est, avec le projet global de santé du bassin houiller avec la construction du plateau technique unique reprenant les activités de soins aiguës des cinq établissements de santé. Dans le cadre du plan hôpital 2012, le dossier de ce projet est en cours d'instruction à la fois sur les systèmes d'information mais aussi sur le plan immobilier. Cette opération fera l'objet d'un soutien effectif de l'État. Les ressources nécessaires pour affiner la définition de ce projet au regard de l'organisation de l'offre de soins en Moselle seront mises à la disposition de l'ARA, dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23736

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4347

Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9084